

De bonnes raisons d'adhérer au Spelc

JE SUIS DÉFENDU(E)

Le Spelc défend mes intérêts et ceux de ma profession dans un esprit libre et constructif.

Je bénéficie des services et de l'expérience de toute une équipe dynamique, proche de moi et compétente, aussi bien au niveau local que régional ou national.



DES AVANTAGES EXCLUSIFS

Grâce aux accords de partenariat, je bénéficie d'avantages liés à la cotisation :

- mutuelle santé ;
- assurances ;
- projets financiers ;
- offres spéciales au CSF ;
- réductions sur des activités de loisirs...

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Suivi de mes demandes de mutation de l'évolution de ma carrière : promotion, reclassement, formation...
- Évaluation retraite et aide dans la constitution de mon dossier.
- Toutes les réponses à mes questions...



au cœur de l'action

UNE PROTECTION JURIDIQUE

Avec le contrat souscrit par le Spelc auprès de la GMF, je bénéficie d'une protection juridique dans le cadre de mes activités professionnelles : Défense pénale, disciplinaire, civile... Recours diffamation ou injures publiques, violences physiques volontaires, harcèlement moral au travail, dénonciation calomnieuse, violation du droit à l'image, atteinte aux biens, menaces...

DES INFORMATIONS À DOMICILE

- L'éducateur chrétien, le journal des adhérents du Spelc (infos pratiques, dossiers, analyses, vie du syndicat...);
- des lettres catégorielles (salariés, nouveaux enseignants, maîtres délégués, chefs d'établissement, enseignement agricole, retraités...);
- une ouverture vers l'Europe : le Spelc participe aux travaux de la Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI)...



COTISATION SYNDICALE

Si je suis imposable, je bénéficie d'une réduction d'impôt de 66 %.

Aux frais réels, je déduis ma cotisation.

Si je ne suis pas imposable, 66 % de ma cotisation me seront remboursés.